



ENFANTS



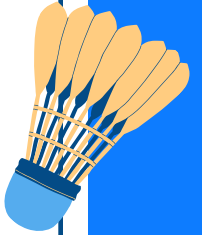
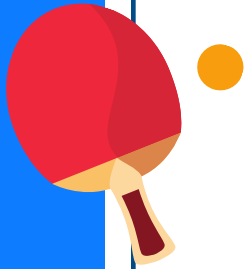
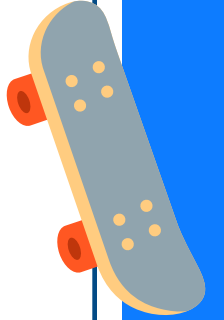
**ACTIVITÉS
SPORTIVES
ADAPTÉES**



**Nouvel
Envol**

Sport, Loisirs
& Séjours adaptés





Qui sommes nous ?

L'association Nouvel Envol a pour objet de promouvoir et de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les activités physiques et sportives, les loisirs, la culture et les vacances.

3 pôles d'activités

SPORT

Activités physiques adaptées pour les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap



Intervention dans des établissements spécialisés

Championnats adaptés

LOISIRS

Soirées à thème, conviviales ou culturelles



Sorties durant les week-ends

VACANCES

Séjours de vacances pour des personnes en situation de handicap



Séjours spécifiques à la demande

L'équipe Nouvel Envol

L'association Nouvel Envol est portée par un conseil d'administration composé de professionnels du secteur médico-social (chefs d'établissements, éducateurs, etc.), du tourisme, de parents et de personnes fortes d'un engagement associatif de long cours, et par une équipe de 9 salariés formés aux spécificités de l'accompagnement de personnes en situation de handicap.



Fiona BERNHARDT
Directrice



Séverine WOLFF
Assistante
administrative



Laura POORZAHED
Responsable loisirs
Educatrice sportive



Mathilde GIREAUD
Responsable sport
Enseignante en activité
physique adaptée



Enola COURTOIS
Responsable séjours



Léocade RONDEAU
Coordinateur projet
AVP-AFTC



Solène FARADON
Enseignante en activité
physique adaptée



Julie VELLINGA
Chargée de mission séjours
Enseignante en activité
physique adaptée




Elodie EBERHARDT
Chargée de mission
AVP-AFTC


Pour s'inscrire

1

JE CONTACTE L'ASSOCIATION

Par téléphone ou par mail afin de vous assurer des disponibilités.

 06 95 93 26 37

 sport@nouvenvol.fr

- Si une place est disponible, l'association me transmet le dossier d'inscription.
- Si aucune place n'est disponible, je suis sur la liste d'attente.

2

JE M'INSCRIS

Je reçois:

- un bulletin d'adhésion 2026-2027,
- la fiche d'inscription à l'activité,
- les 10 règles d'or en sport
- les conditions générales d'inscription.

Après avoir pris connaissance de ces documents, je renvoie le bulletin d'adhésion 2026-2027 et la fiche d'inscription dûment complété ainsi qu'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie.

3

JE DÉCOUVRE L'ACTIVITÉ

J'effectue deux séances d'essais (25€)

- Si j'aime l'activité et qu'elle me correspond, je continue
 - Si je n'aime pas l'activité ou qu'elle n'est pas adapté à mes besoins, j'arrête
- cf:conditions générales d'inscriptions (page 14-15)

4

JE PROCÈDE AU RÉGLEMENT

Je règle:

- l'adhésion annuelle de 20€
- la facture annuelle

Je peux payer en trois fois.

Aides financières et logistiques

1

Le pass sport

Le pass sport est une aide de 70€ qui te permet de financer une partie de ton inscription sportive si tu as entre 6 et 30 ans.

Du 1er septembre au 31 décembre 2026

- Faire la demande sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr/> ou en scannant le QR Code



2

Mobistras

Le MobiStras est un véhicule adapté pour te rendre à tes activités sportives.

Le véhicule t'attend sur le trottoir, le conducteur t'aide à t'installer dans le véhicule et il t'emmène à l'adresse choisie dans toute l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour prendre un Mobistras il te faut un ticket ou un abonnement CTS. Tu peux acheter un ticket directement au conducteur pour 2,50€.

- Tu peux réserver un véhicule sur : www.mobistras.strasbourg.eu ou en scannant le QR Code



3

La Bourse d'aide à la Licence Sportive

**BOURSE D'AIDE
À LA LICENCE SPORTIVE**

La Ville de Strasbourg propose une réduction pouvant aller jusqu'à 80 euros sur l'inscription dans les associations sportives strasbourgeoises labellisées.

Pour en bénéficier il faut:

- Avoir entre 6 et 18 ans,
- Habiter à Strasbourg
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 720 euros,
- S'inscrire dans un club sportif strasbourgeois labellisé "Club sport citoyen".

Après validation de ton dossier, une attestation te sera transmise par mail, il faudra la transmettre à Mathilde lors de l'inscription, afin d'obtenir la remise.

Demande à faire avant le 31 décembre 2026.

- Tu peux faire la demande sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr/> ou en scannant le QR Code



FOOTBALL



Ce créneau pour :

- Les adolescents de 14 à 21 ans
- Les débutants ou confirmés
- Les personnes souhaitant pratiquer en compétition ou en loisirs

Tarif:

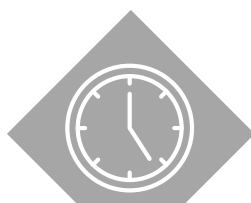
210€

+ Licence FFSA en supplément pour les compétitions :
+29€ (mineur)
+ 34€ (majeur)

L'éducatrice sportive :



Laura POORZAHED



2h



**Non accessible en
fauteuil roulant**



15 joueurs

L M M J V S D

Lundi de 16h à 18h



Stade de la Ganzau

10 Rue Amédée Caillot
67100 Strasbourg

Le matériel nécessaire :



JEUX MUSICAUX ET CORPOREL

Ce créneau pour :

- Les enfants et adolescents de 8 à 15 ans
- Qui apprécie la musique
- Qui souhaitent développer leur créativité

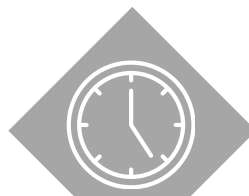
Tarif:

390€

L'éducatrice sportive :



Julie VELLINGA



1h30



**Accessible en
fauteuil roulant**



4 à 6 pratiquants

L **M** M J V S D

Mardi de 16h à 17h30

IME Eurométropole
ARSEA Site Simone Veil

IME Simone Veil
32 Rue Maria Callas
67380 Lingolsheim

Le matériel nécessaire :



BASKET



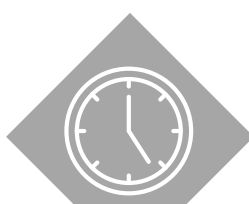
Ce créneau pour :

- Les enfants et adolescents
- Qui veulent découvrir le sport collectif
- Qui veulent pratiquer un sport de précision

L'éducatrice sportive :



Solène FARADON



1h30



**Accessible en
fauteuil roulant**



**4 à 6
pratiquants**

Tarif:

390€

**+ Licence FFSA en supplément
pour les compétitions :**
+29€ (mineur)
+ 34€ (majeur)

L **M** M J V S D

Mardi de 17h00 à 18h30



Gymnase de l'Avenir

9 Rue de l'Avenir
67 380 Lingolsheim

Le matériel nécessaire :



AISANCE AQUATIQUE



Ce créneau pour :

- Les enfants et adolescents non nageurs
- Qui souhaitent découvrir et apprivoiser le milieu aquatique

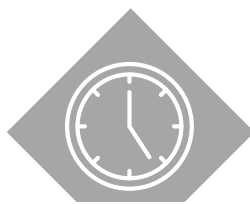
Tarif:

470€

L'éducatrice sportive :



Julie VELLINGA



1h30



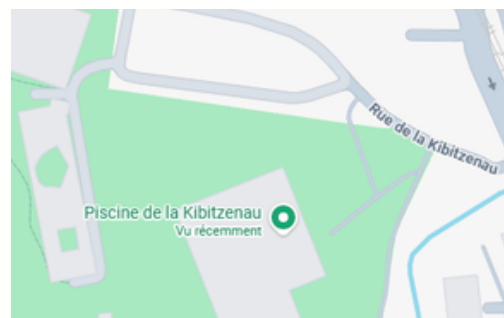
**Accessible en
fauteuil roulant**



**4 à 6
pratiquants**

L M **M** J V S D

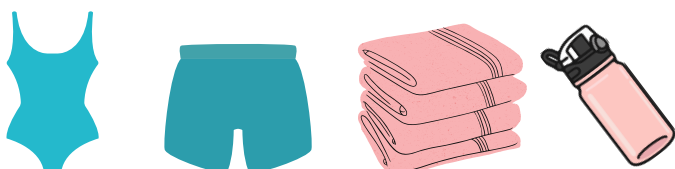
Mercredi de 14h à 15h30



Piscine de la Kibitzenau

1 Rue de la Kibitzenau
67 100 Strasbourg

Le matériel nécessaire :



NATATION LOISIR



Ce créneau pour :

- Les enfants nageurs avec ou sans aide
- Qui souhaitent améliorer leur technique

L M **M** J V S D

Mercredi de 15h30 à 17h

Piscine de la Kibitzenau

1 Rue de la Kibitzenau
67 100 Strasbourg

L M **M** J V S D

Mercredi de 14h à 15h30

Piscine d'Hautepierre

Rue de Baden Powell
67 200 Strasbourg

L M **M** J V S D

Mercredi de 15h30 à 17h

Piscine d'Hautepierre

Rue de Baden Powell
67 200 Strasbourg

Tarif:

470€

L'éducatrice sportive :



Julie VELLINGA

L'éducatrice sportive:



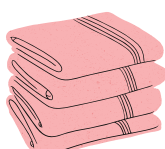
Solène FARADON

L'éducatrice sportive:



Mathilde GIREAUD

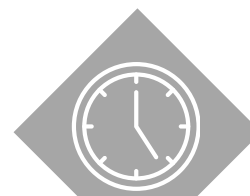
Le matériel nécessaire :



5 pratiquants



Accessible en
fauteuil roulant



1h30

HANDBALL

Ce créneau pour :

- Les enfants et adolescents
- Qui souhaitent pratiquer un sport collectif
- Qui souhaitent pratiquer en loisir ou en compétition

390€

+ Licence FFSA en supplément pour les compétitions :

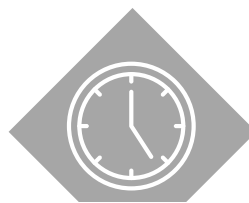
+29€ (mineur)

+ 34€ (majeur)

L'éduc' sportif :



Solène FARADON



1h30



**Accessible en
fauteuil roulant**



4 à 6

pratiquants

L M M J V **S** D

Mercredi de 14h à 15h



Gymnase Im Sand

27 Rue du Travail
67380 Lingolsheim

Le matériel nécessaire :



SUIVI INDIVIDUEL

Ce créneau pour :

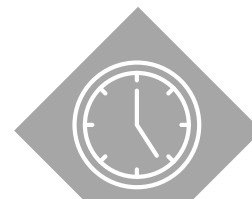
- Les enfants et adultes
- Qui ont des envies ou des besoins spécifiques
- Qui ne sont pas à l'aise dans un groupe

**A partir de
40€/séance**

L'éducatrice sportive :



Mathilde, Laura, Julie ou Solène



A partir de 1h



1 pratiquant

Le matériel nécessaire :



Conditions Générales d'inscriptions aux activités sportives adaptées

PREAMBULE :

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre Nouvel Envol et les bénéficiaires des prestations sportives.

Nouvel Envol est une association de droit local, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, dont le siège se situe à l'université de Strasbourg, UFR STAPS, Bâtiment Le Portique, 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex. Elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg sous les références Volume 53 n°68. Nouvel Envol bénéficie d'un agrément sport délivré par la DRDJSCS le 01-07-2005 et est affiliée à la Fédération Française Du Sport Adapté (FFSA). Les activités sportives de l'association sont réservées aux membres de Nouvel Envol. L'inscription à l'une des activités sportives présentées implique l'acceptation des conditions générales de ventes ci-après.

1. RESPONSABILITE DE NOUVEL ENVOL :

Chaque sportif est assuré en cas de blessure par le contrat d'assurance n° RC PRO 2955194H auquel l'association a souscrit.

La mise en œuvre des activités sportives proposées suppose l'intervention d'infrastructures sportives et acteurs différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

Toute réclamation relative à une activité sportive doit être adressée dans un délai maximum d'un mois après l'événement, par lettre recommandée avec accusé de réception, cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai, Nouvel Envol se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à une activité sportive.

2. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT :

Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement des séances d'activités sportives. La responsabilité du participant ou du représentant légal sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur de toute particularité du participant.

Le sportif se doit de respecter le règlement intérieur (« les 10 règles d'or en sport ») fournit lors de l'inscription.

3. COTISATION :

Les activités sportives sont réservées aux membres de l'association Nouvel Envol. Pour être membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle et avoir rempli le bulletin d'adhésion de l'année en cours. Son montant est décidé chaque année en assemblée générale et est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle n'est pas comprise dans le prix des prestations sportives. Une fois le montant acquitté, le bénéficiaire a accès à toutes les activités de l'association.

En cas, d'arrêt de la pratique sportive la cotisation n'est pas remboursée.

4. MODALITES ET ORGANISATION :

L'âge minimum est de 6 ans pour s'inscrire sur nos activités sportives. 3 types de créneaux sont proposés :

- Créneaux enfants : 6 à 14 ans
- Créneaux adolescents : 10 à 18 ans
- Créneaux adultes : à partir de 18 ans

Les tranches d'âge sont données de manière indicative. La constitution des groupes dépend par la suite des compétences et aptitudes individuelles de chaque sportif, de la nature de l'activité, du groupe, etc... L'inscription sur une activité sportive est annuelle, les pratiquants sont engagés chaque semaine de la saison en cours, hors vacances scolaires et jours fériés.

5. INSCRIPTION :

Pour s'inscrire, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

ETAPE 1 : Contacter l'association par téléphone ou par mail, afin d'établir ensemble le profil du sportif (désirs, autonomie, âge, compétences, aptitudes physique et sociale, projet...).

Suite à ce contact, si une place est disponible sur le créneau sportif souhaité, l'association transmettra le dossier d'inscription.

Dans le cas où aucune place n'est disponible, l'association inscrira la demande sur une liste d'attente et s'engage à prévenir les personnes concernées si une place se libère.

ETAPE 2 : A la réception des documents d'inscriptions, le pratiquant renvoie le dossier complet afin que l'inscription soit définitivement validée et que le sportif puisse s'engager dans l'activité sportive choisie.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Le bulletin d'adhésion à l'association pour l'année en cours ;
- La fiche d'inscription ou de réinscription à l'activité sportive ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie (avec la mention compétition si le pratiquant a le désir de s'engager sur une pratique compétitive).

Nouvel Envol se réserve le droit de remettre la place à une autre personne si les documents ne sont pas réceptionnés avant le démarrage de l'activité et au plus tard 15 jours après la première séance.

ETAPE 3 : (pour les nouveaux inscrits) : Possibilité de réaliser deux séances d'essai (PACK DECOUVERTE). Pour effectuer les séances d'essais, le pack doit être payé avant ou le jour de la première séance.

A la suite des deux séances, les deux parties (l'association ou le pratiquant) ont le droit de ne pas valider l'inscription annuelle (projet non cohérent, groupe ne correspondant pas aux besoins, difficulté d'intégration, organisation, etc...). Dans ce cas, la place sera proposée à un autre sportif et aucun remboursement ne sera effectué sur le pack découverte.

Dans le cas où les séances d'essais sont validées, le sportif est inscrit sur l'ensemble des séances de la saison en cours et le montant acquitté pour ces deux séances sera déduit du tarif annuel.

ETAPE 4 : Présence et participation à l'activité. Le pratiquant inscrit à l'activité s'engage sur l'ensemble de la saison sportive, à venir par ses propres moyens sur le lieu de l'activité et aux horaires transmis par l'association chaque semaine. Le pratiquant s'engage à venir en séance avec une tenue sportive adaptée à l'activité.

Si le sportif souhaite arrêter l'activité voir « 9. Arrêt de la pratique ». Si l'association doit annuler de manière exceptionnelle ou modifier les modalités de la séance pour des raisons indépendantes de sa volonté, les pratiquants seront prévenus le plus rapidement possible avant la séance.

6. TARIFS :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant sur la facture seront fermes et définitifs.

Les tarifs comprennent :

- les frais d'organisation,
- les frais d'encadrement et d'intervention,
- la mise à disposition du matériel sportif et pédagogique,
- les droits d'entrées dans les infrastructures sportives.

Ils ne comprennent pas :

- la cotisation annuelle à l'association,
- le matériel personnel (tenue sportive),
- le transport jusqu'au lieu de pratique,
- les sorties/manifestations sportives facultatives qui peuvent être proposées. L'association Nouvel Envol établit gratuitement jusqu'à deux devis, comprenant chacun une modification. Toute demande de devis supplémentaire et/ou de modification additionnelle au-delà de cette limite pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire de 30€ TTC par devis.

7. PAIEMENT :

A l'inscription, une facture annuelle sera transmise par Nouvel Envol, elle sera à régler en 1 fois au plus tard 1 mois après réception ou en 3 fois au début de chaque trimestre d'activité (septembre, janvier et avril). Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler une inscription si ces conditions ne sont pas respectées.

Le paiement peut se faire de 4 manières :

- Par chèque à l'ordre de l'association Nouvel Envol,
- Par virement bancaire en indiquant les références de la facture et le nom du pratiquant :

Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade

IBAN : FR76 1027 8010 8200 0260 3564 521 - BIC : CMCIFR2A

- En espèces, directement à l'association Nouvel Envol (nous vous conseillons de prendre RDV),
- Par chèques vacances ANCV.

8. AIDE(S) FINANCIERE(S) POSSIBLE(S) :

Le PASS'SPORT : cette aide mise en place par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, permet de financer à hauteur de 50 € une partie des frais d'inscription à une activité sportive sous certaines conditions (coupon valable une seule fois dans la saison et pour un seul club) notamment pour les mineurs et les personnes bénéficiant de l'AAH.

Le ministère enverra pendant les vacances d'été, un mail contenant un code. Ce code devra être transmis à Nouvel Envol dès l'inscription. Il permettra d'avoir une réduction de 50 € sur la facture sportive.

Toutes les informations sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>. Les chèques vacances ANCV : vous pouvez régler tout ou partie de vos frais d'activité en chèques vacances ANCV.

9. ARRET DE LA PRATIQUE :

Si vous deviez annuler/résoudre votre inscription, veuillez-nous le faire savoir par mail ou par lettre recommandée (la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation) à l'adresse suivante :

Association Nouvel Envol—7b Place des Tanneurs— 67380 LINGOLSHEIM.

Le souhait d'arrêter une activité sportive doit être transmis à l'association minimum 30 jours avant la date de la fin souhaitée. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de problèmes médicaux particuliers. Toute demande d'arrêt est définitive, la place du sportif ne lui sera plus attribuée.

Nouvel Envol se réserve le droit d'annuler/résoudre l'inscription à une activité si la facture n'est pas réglée dans les temps imparties et si les présentes conditions ne sont pas respectées.

Elle se réserve également le droit de mettre fin à la participation d'un sportif après en avoir informé la famille et/ou établissement si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un créneau et aux bonnes relations de groupe.

10. DROIT A L'IMAGE :

Sauf information contraire, les photographies et films pris au cours des activités sportives, pourront être utilisés exclusivement pour les outils de communication de Nouvel Envol et pour les transmettre aux autres sportifs de l'activité.

11. PERTE ET VOL :

Il n'est pas rare qu'en collectivité un participant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Nouvel Envol ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, lunettes, appareils numériques...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une effraction soit constatée. Les petits vols pouvant parfois se produire ne rentrent pas dans ce cadre.

12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (« Informatique et libertés »), vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer en écrivant à : L'association Nouvel Envol, Madame Fiona BERNHARDT, 7b Place des Tanneurs - 67380 LINGOLSHEIM.

Contactez-nous

Votre interlocutrice privilégiée :



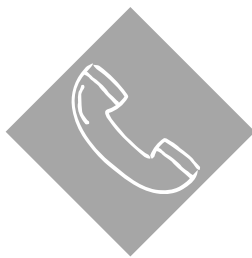
Mathilde
GIREAUD

Responsable du service sport adapté

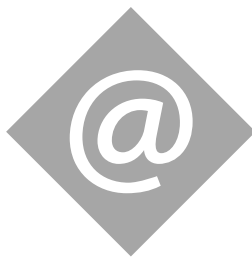
Pour accéder au site Internet,
scannez le QR Code



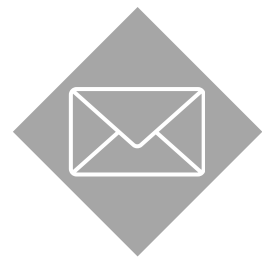
www.nouvelenvol.fr



09 83 72 57 99
06 95 93 26 37



sport@nouvelenvol.fr



Association Nouvel Envol
7B Place des Tanneurs
67380 LINGOLSHEIM

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !



Nouvel Envol



[nouvel.envol](https://www.instagram.com/nouvel.envol)



Association
Nouvel Envol